



SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Sécurité

Interdiction de baignade dans la Seine

La baignade est interdite dans la Seine à Livry, les risques de noyade sont importants en raison des courants et de la navigation. Le danger d'hydrocution est aussi élevé.

Un arrêté municipal interdit cette pratique

Opération tranquillité vacances



Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ?

Vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages), soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire de ses objets volés, contacts avec l'assurance...

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande au moins deux jours avant sa période d'absence au commissariat.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.



formulaire_otv.pdf (/sites/livry-sur-seine.fr/files/media/downloads/formulaire_otv_2016.pdf)

PDF
249.18 Ko

Prévention cambriolage

L'habit ne fait pas le moine

Police, pompiers...
Les Vols
Prenez-vous,
Prenez vos biens !



1

Utilisez l'entre-bailleur et l'œilleton pour parler à travers la porte.



2

Demandez une carte professionnelle.

Téléphonez concerné pour bien une interv

LOGO POLICE NATIONALE
COVID-19

CAMBRIOLAGES : COMMENT AIDER LA POLICE ?

L'ATTENTION DE CHACUN PEUT PERMETTRE D'AIDER À RÉSOUDRE UNE ENQUÊTE

COMMENT SE PROTÉGER ?

Plusieurs moyens de protection qui ont pour but de complexifier, retarder l'action malveillante ou pour la détecter le plus en amont possible pour en limiter les effets :

- Protections mécaniques (rideaux de fer, portes blindées, serrures multipoints...)
- Protections technologiques (alarme, télésurveillance, vidéoprotection...)
- Mesures organisationnelles (vérification de l'intégrité des dispositifs de sécurité, vigilance par rapport aux éléments ou objets anormaux...)

POURQUOI ADOPTER UN COMPORTEMENT PARTICULIER ?

Un grand nombre d'affaires est résolu à l'aide de la preuve scientifique. Le travail de la police technique et scientifique est de trouver les indices qui permettront de confondre les auteurs. Ces indices ne doivent pas être altérés du fait de maladresses :

- Actions réalisées sans précautions particulières avant l'arrivée de la police
- Présence de personnes particulièrement choquées

QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?

- Evacuez les lieux pour ne pas effacer ou ajouter de traces en empruntant, si possible un chemin différent de celui des malfaiteurs
- Invitez les témoins à attendre la police (le cas échéant leur demander de laisser leurs coordonnées)
- Interdisez l'accès des lieux en attendant la police
- Préservez les traces et indices des conditions extrêmes (pluie, chaleur) en protégeant les objets
- Ne touchez aucun objet (gant, outil, arme)
- Évitez, dans la mesure du possible de toucher les objets manipulés par le ou les malfaiteurs ; à défaut, les manipuler avec précaution (ex : ouvrir une porte par le haut avec des gants)
- Face à des malfaiteurs, observez le ou les individus (sans vous exposer) pour être en mesure de fournir un signalement
- En cas de cambriolage, n'entrez pas dans les lieux (possibilité que les malfaiteurs s'y trouvent encore) et composez le 17

FOCUS ARMES

NE TOUCHEZ ET NE MANIPULEZ JAMAIS UNE ARME ABANDONNÉE SUR LES LIEUX.

Une manipulation peut déclencher un coup de feu

Une manipulation peut effacer ou altérer les traces

INFO POLICE

Je dialogue via le Tchat sur police-nationale.interieur.gouv.fr

POUR TOUTE QUESTION À LA POLICE NATIONALE

POUR TOUTE INFORMATION GÉNÉRALE ET DÉMARCHÉ EN LIGNE :

police-nationale.interieur.gouv.fr

Violences faites aux femmes

CONFINEMENT

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

**VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION
DE DANGER IMMÉDIAT ?**

Appelez le

17

BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?

Appelez le

3919

**BESOIN DE FAIRE
UN SIGNALEMENT ANONYME ?**

Rendez-vous sur la plateforme

ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

VOUS NE POUVEZ PAS PARLER ?

Envoyez un SMS

114



**JE NE CONTRÔLE
PAS MA VIOLENCE.
JE CRAQUE.
JE FRAPPE.
J'AI BESOIN DE
ME FAIRE
AIDER.**

J'ARRÊTE D'ÊTRE VIOLENT

08 019 019 11

numéro gratuit

 **FNACAV**
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
CONJUGALES & FAMILIALES


MINISTÈRE
CHARGE DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Consultations spécialisées d'avocats pour les mineurs

CONSULTATIONS SPECIALISEES AVOCATS

Permanence gratuite destinée aux mineurs
au Palais de justice de MELUN
le 1^{er} mercredi du mois (bureau R20)
(de 14h30 à 16h30)

Cette nouvelle permanence débutera à compter du
3 mars 2021

La consultation te permet d'être conseillé et d'avoir des réponses aux questions que tu te poses. Elle peut concerner toutes sortes de domaines de ta vie quotidienne ou familiale :

Si tu as été **victime** ou **témoign** de **violences intra-familiales**.

Si tu as été victime de **racket** ou d'une **agression**, à l'école ou ailleurs.

Si tes parents se séparent : tu voudrais donner ton avis sur ton lieu de résidence et les conditions dans lesquelles tu vas les voir...

S'il est question que tu sois **placé** par le juge des enfants...

Si tu es en contrat d'apprentissage et que tu as des problèmes avec ton employeur...

Si tu as commis un vol et que tu dois être jugé par le Tribunal pour Enfants...

Si tu dois comparaître devant un conseil de discipline...



L'avocat te recevra seul.

